La MAIF présente sa stratégie climat à l'horizon 2025

mercredi 5 octobre 2022, par lpe

Dès 2020, MAIF a adopté une stratégie climat volontariste visant à aligner, d'ici à 2030, ses portefeuilles d'investissement au plus près d'une trajectoire de réchauffement climatique limité à +1,5°C. Après avoir validé une stratégie de sortie des énergies fossiles, le Conseil d'administration de la Mutuelle entérine de nouveaux objectifs dans le cadre de l'adhésion de MAIF à la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA).

Avec l'ambition de contribuer à l'atteinte de l'objectif mondial de neutralité carbone d'ici 2050, MAIF se fixe trois objectifs prioritaires d'ici à 2025 (à savoir du 31/12/2020 au 31/12/2024) :
- réduire l'empreinte carbone de ses investissements,
- financer la transition énergétique et écologique,
- et mobiliser ses parties prenantes autour des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Objectif 1 : réduire l'empreinte carbone de ses investissements

MAIF s'engage à réduire l'empreinte carbone (tonnes équivalent CO2 par million d'euros investis) de ses investissements en actions cotées, obligations d'entreprises et actifs immobiliers de 25% d'ici à 2025. Cet objectif s'applique aux investissements du groupe MAIF en actions cotées et obligations d'entreprises en gestion directe et en gestion déléguée, ainsi qu'aux fonds dédiés d'actifs immobiliers.
Cet engagement de réduction de l'empreinte carbone concerne toutes les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des entreprises (scope 1), de leurs consommations d'énergie (scope 2) et de leurs fournisseurs directs (scope 3 amont).
MAIF suivra annuellement les émissions de gaz à effet de serre (GES) des portefeuilles concernés (en tonnes équivalent CO2 par million d'euros investis et en absolu) et renforcera la dimension climat lors de la sélection des fonds et des investissements en direct.

Objectif 2 : Augmenter le financement de la transition énergétique et écologique

MAIF accélère le financement de la transition énergétique et écologique en s'engageant à atteindre au moins 15% de part verte pour le groupe d'ici à 2025.
Pour atteindre son objectif, MAIF continuera à investir dans les obligations vertes ainsi que les solutions en faveur de la transition énergétique et écologique.

Objectif 3 : Mobiliser ses parties prenantes autour de l'objectif mondial de neutralité carbone

MAIF mènera une démarche d'engagement auprès des 20 entreprises les plus émettrices de GES de son portefeuille obligataire géré en direct. Elle impliquera également dans sa démarche les 20 principales sociétés auxquelles elle délègue la gestion d'une partie de ses actifs.
Concrètement, elle poursuivra son action déployée au sein de l'initiative Climate Action 100+ ainsi que le dialogue avec les émetteurs et les sociétés de gestion.

A propos : 6ème assureur automobile et 1er assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne,

crédit…), pour un chiffre d’affaires de 3,93 milliards d’euros en 2021. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d’être de porter une attention sincère à l’autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.